

# COMMUNE DE NIEDERANVEN

## PAP « QUARTIERS EXISTANTS » Modification « Centre d'Ernster »

Plans de localisation : plan PAP-01 « localités d'Ernster et de Waldhaff »

Partie écrite : non modifiée

Version du 28 novembre 2024  
pour entrée en procédure

Avis de la Cellule d'évaluation	
Vote du Conseil communal	
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	



**Initiateur du projet**

**Administration communale de Niederanven**

18, rue d'Ernster  
L-6977 Oberanven



**Urbaniste-aménageur**

**4urba**

14, rue Vauban  
L-2663 Luxembourg  
Tél. : (+352) 22 02 45  
Mail : info@4urba.lu



# PARTIE 1. ARGUMENTAIRE

## 1. Objet de la modification demandée

La présente demande de modification du PAP « quartiers existants » (PAP QE) de la commune de Niederanven est réalisée en application des articles 26 à 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'application.

Tout PAP a pour objet d'exécuter le PAG. Le présent projet de modification du PAP QE est entré en procédure en parallèle au projet de modification de la partie graphique du PAG « Centre d'Ernster » et vise la mise en cohérence des parties graphiques des deux documents réglementaires.

L'objet de cette modification concerne le plan de localisation n°1 « Localités d'Ernster et de Waldhaff » au lieu-dit « Centre d'Ernster ».

La partie sud de la parcelle 122/1889, section D d'Ernster, d'une surface de 0,36 ha, est actuellement couverte par le PAP « quartier existant » - MIX-v. La présente modification prévoit son reclassement en « QE BEP » pour permettre la mise en œuvre d'un projet géré par la Ligue HMC S.C en partenariat avec la Ligue HMC Asbl.



Vue aérienne du site (Géoportail 2024)

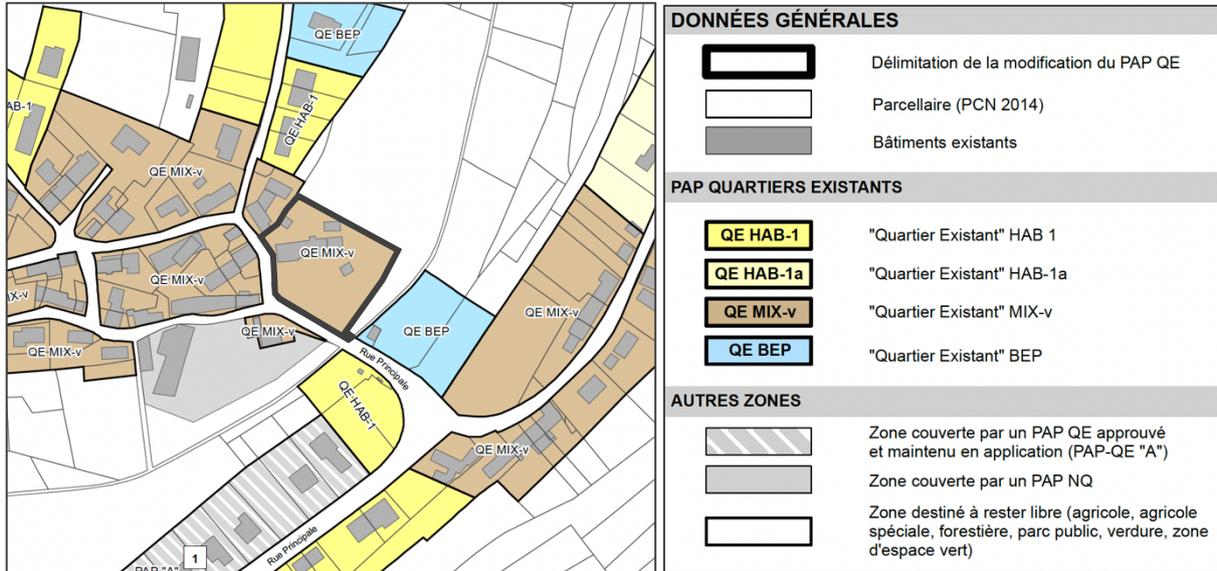


Photos du site (mai 2024)

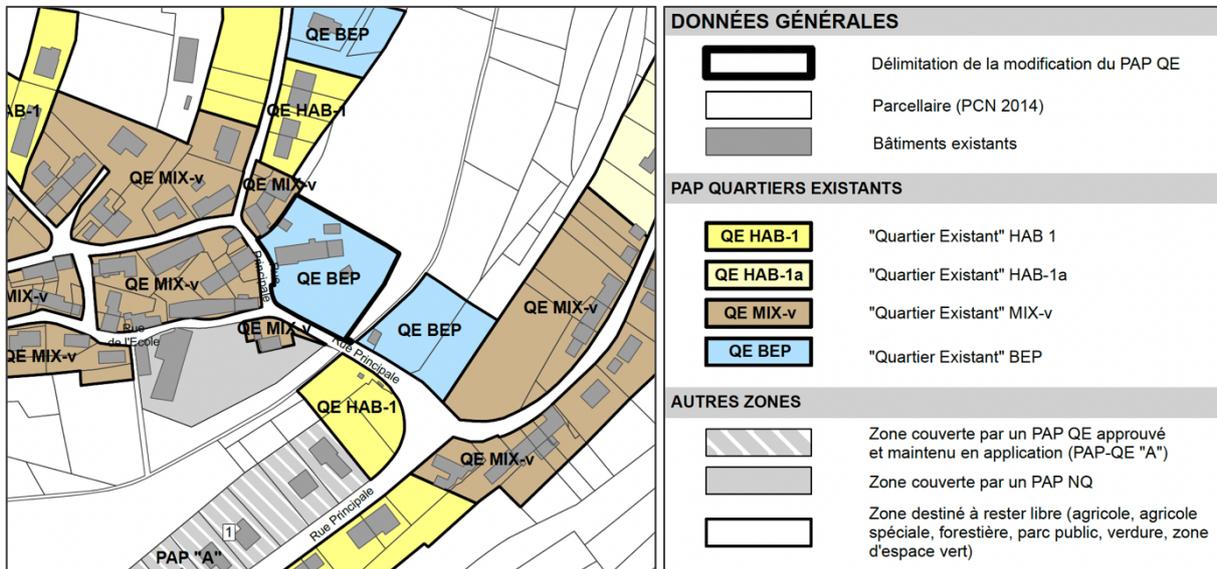
## 2. Détail de la modification du plan de localisation du PAP QE

Selon les extraits de plans suivants, il est proposé de modifier le plan de localisation n°1 du PAP « quartiers existants » comme suit :

### SITUATION EN VIGUEUR



### PROJET DE MODIFICATION



## **PARTIE 2. PROJET DE MODIFICATION DU PAP QE**

La présente demande de modification porte uniquement sur le plan de localisation n°1, localité d'Ernster, du PAP « quartiers existants » de la commune de Niederanven.

### **1. Partie écrite**

---

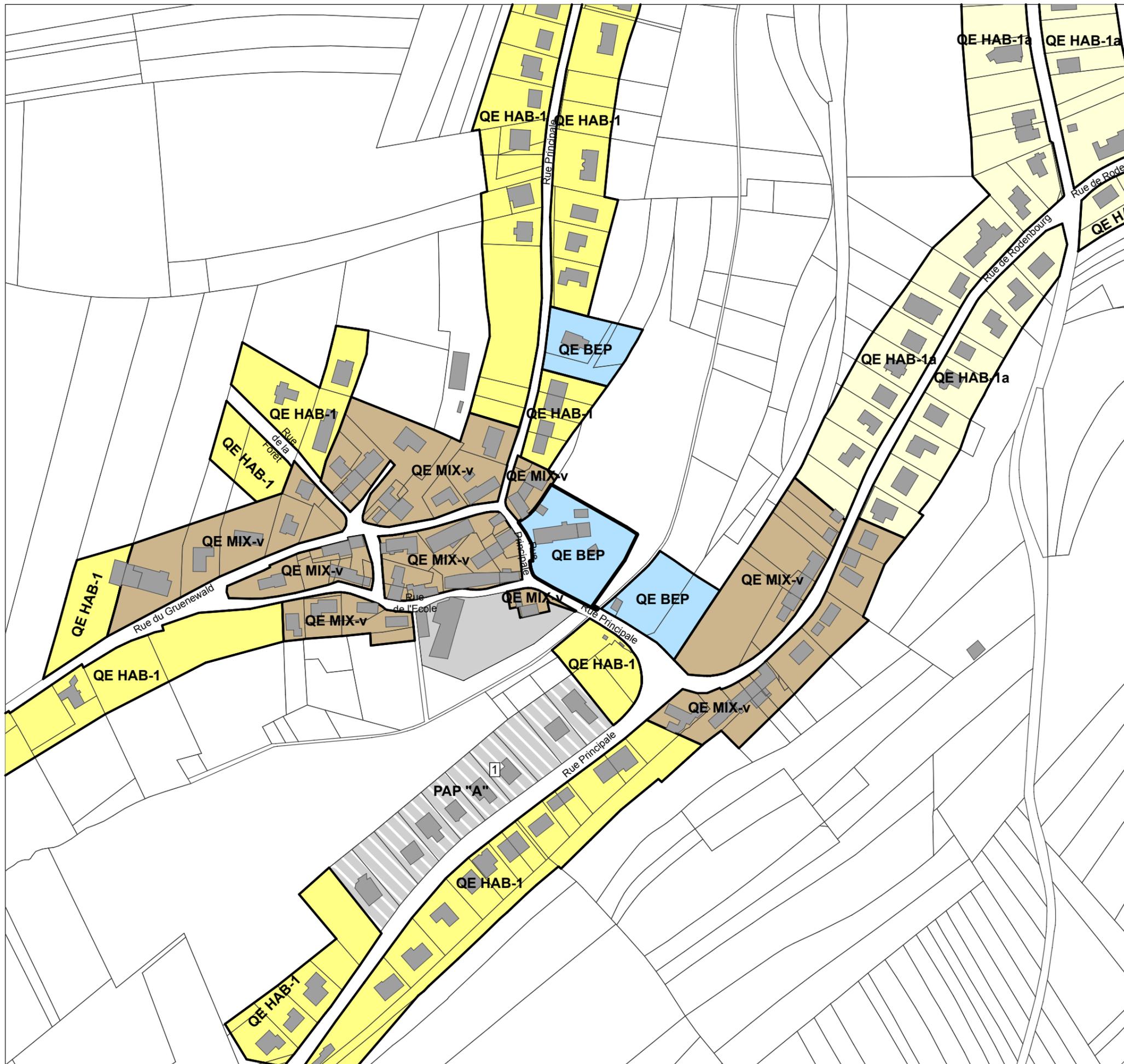
Non modifiée.

### **2. Plan de localisation**

---

Seul le plan de localisation PAP-01 est modifié.

- Extrait du plan PAP-01, localités d'Ernster et Waldhaff  
Échelle 1/2.500  
Format A3



DONNÉES GÉNÉRALES	
	Délimitation de la modification du PAP QE
	Parcellaire (PCN 2014)
	Bâtiments existants
PAP QUARTIERS EXISTANTS	
	"Quartier Existant" HAB 1
	"Quartier Existant" HAB-1a
	"Quartier Existant" MIX-v
	"Quartier Existant" BEP
AUTRES ZONES	
	Zone couverte par un PAP QE approuvé et maintenu en application (PAP-QE "A")
	Zone couverte par un PAP NQ
	Zone destiné à rester libre (agricole, agricole spéciale, forestière, parc public, verdure, zone d'espace vert)

**COMMUNE DE NIEDERANVEN**

Gemeng  
NIDDERAANVEN

PAG en vigueur, approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 05/08/2016

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "QUARTIER EXISTANTS"  
MODIFICATION PONCTUELLE

---

Situation projet  
EXTRAIT DU PLAN DE LOCALISATION

---

Centre d'Ernster

---

**4urba**  
urbansme et aménagement  
www.4urba.lu

14 rue Vauban  
L-2663 Luxembourg  
Tél.: 22 02 45  
E-mail: info@4urba.lu

Format papier : A3  
Echelle : 1/2500  
Date : 11.2024

N

PCN ET BD-LTC - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE)